



Le facilitateur (ou la facilitatrice) introduit les questions ci-après aux moments qui conviennent au cours de l'exercice ou d'un débat consécutif à celui-ci. En principe, les participants soulèvent un grand nombre de ces questions au fur et à mesure qu'ils progressent dans leur réflexion sur la situation.

**Une à trois heures sont consacrées à l'étude de cas, selon le contexte et l'appréciation du facilitateur.** Le facilitateur peut introduire chacune des quatre relances comme il convient pour faire progresser la situation et le débat. Le temps est très limité.

Les participants doivent disposer d'une carte du Carana et connaître la version « condensée » du scénario de la situation au Carana mis au point par l'IPI. Il serait utile qu'ils disposent d'un exemplaire de la résolution 1544 du Conseil de sécurité. Les facilitateurs peuvent faire d'autres hypothèses quant aux faits et tâches utiles pour l'exercice selon leur expérience des missions ou leur connaissance du scénario de la situation au Carana.

## 1

### OBJECTIFS ET PUBLIC

#### Objectifs

Les scénarios de mise en situation aident les unités à faire face à des crises potentielles de manière efficace et rationnelle. Ils donnent au public en formation une occasion de bien faire le tour des problèmes et de bien réfléchir aux réponses à y apporter avant qu'ils ne se présentent réellement, voire de déterminer des mesures de prévention pouvant les empêcher de survenir. La formation par mise en situation est un moyen incomparable d'établir le dialogue entre pairs et de les amener à élaborer et à échanger de nouveaux points de vue, ainsi qu'à explorer tout un éventail de perspectives et de manières de procéder. Le présent scénario vise à encourager une planification intégrée des mesures d'atténuation des effets d'une crise éventuelle sur une mission, en mettant l'accent sur le rôle du travail d'équipe dans ce processus et sur le fait qu'un responsable doit développer sa pensée critique de manière à prendre en compte toutes les conséquences de chaque action et tout l'éventail des acteurs intervenant dans un processus.

Le facilitateur doit faire ressortir les attributs du bon exercice des responsabilités et de la prise de décision efficace tels qu'ils sont énoncés ci-dessous :

Préparation, empressement et capacité à :

- Mettre en œuvre le mandat et faire preuve d'autorité ;
- Assumer les responsabilités et diriger les autres ;
- Veiller aux bonnes performances de toutes les personnes placées sous son autorité et résoudre efficacement les cas de performances insuffisantes ;

- Assurer la coordination avec les autres composantes de l'ONU, notamment par une approche de la protection des civils englobant la mission dans son entier ;
- Agir en songeant seulement aux intérêts du mandat de l'ONU ;
- Agir selon un plan stratégique spécifique, mesurable, réalisable, tenant compte des risques et exécuté en temps voulu ;
- Se concerter avec les collectivités locales et les populations touchées.

## Public cible

Le présent module doit s'appliquer à tous les aspects d'une mission. Il vise un public de hauts responsables politiques et opérationnels tels que les suivants :

- représentants spéciaux du Secrétaire général ;
- représentants spéciaux adjoints ;
- commandants de la force ;
- chefs de la police ;
- principaux cadres de niveau D2 ou P4 (tels que chefs de cabinet, chefs de Centre d'opérations conjoint, chefs de section, chefs de bureau régional, chefs de bureau de secteur, commandants de secteur et chefs ou directeurs de l'appui à la mission).

## 2

## ÉTAPES

### Étape 1: Préparation

Les facilitateurs se familiarisent avec le matériel pédagogique, préparent les parcours d'exercice et les intervenants devant jouer un rôle et donnent les instructions nécessaires aux mentors et experts participant à la formation. Les facilitateurs informent le public en formation sur la situation générale, sur la « crise » à traiter, sur les règles d'engagement, sur les questions à examiner et sur la tâche en cours. Dans cette première étape, les facilitateurs doivent examiner les objectifs de la formation avec les intervenants, les mentors et les experts. Il faut demander à chacun d'exposer clairement sa compréhension et ses attentes concernant la formation en question.

- Quel est le but de la formation ?
- Quelle est la valeur ajoutée de la formation par mise en situation ?
- Quelles sont les attentes concernant la formation et ce format de mise en situation ?
- Quels sont les rôles et objectifs des intervenants et des mentors ?
- 

### Étape 2: Familiarisation

Les facilitateurs informent le public en formation sur la situation générale, sur la situation à traiter, sur les règles d'engagement, sur les questions à examiner et sur la tâche en cours. À ce stade, le facilitateur doit examiner la situation générale et la crise à traiter avec le public en formation. Le facilitateur doit veiller à ce que le public en formation ait

une conception commune du mandat et des règles d'engagement. Ce débat constitue une première occasion d'apprentissage par laquelle chaque participant clarifie sa vision de la mission. Pour faire en sorte qu'il y ait bien une conception commune, le facilitateur peut poser les questions suivantes :

- Quelle est la situation globale au Carana ?
- Qui sont les principaux acteurs en présence ou susceptibles d'intervenir, et quels sont les principaux enjeux ?
- Quels sont le mandat et l'autorité de chacun des principaux acteurs (MANUC, forces du Gouvernement de réconciliation nationale et CRCAC) ?
- Quels principes de l'ONU s'appliquent à la MANUC ? Il s'agit notamment de l'indépendance, de l'impartialité et du caractère exclusivement international de la mission.
- Quels aspects d'un mandat de protection des civils s'appliquent à cette situation ? Il s'agit non seulement de ne pas nuire aux civils (de ne pas leur causer de tort et d'éviter ou de réduire le plus possible les dommages collatéraux), mais aussi de prendre les devants en les protégeant activement des violences physiques et des menaces qu'ils pourraient subir de la part d'autres acteurs tels que forces gouvernementales, rebelles, insurgés, terroristes ou criminels.
- Quelles sont les politiques de l'ONU à appliquer (politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, politique de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme, politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, etc.) ?
- Quels sont les rôles de chaque participant dans le scénario de mise en situation ?
- Quelles sont les priorités de la MANUC vis-à-vis du Gouvernement caranéen ?

### Étape 3: Formation

Pour réfléchir ensemble au déroulement de la situation, les participants à la formation se répartissent en petits groupes, sauf s'ils sont peu nombreux (par exemple moins de dix).

Le scénario comporte quatre phases :

1. La **première phase** consiste à planter le décor en indiquant pourquoi l'équipe de hauts responsables se réunit et en présentant le contexte et la tâche à accomplir. Cette première partie du scénario doit être distribuée aux participants, puis lue en commun par ces derniers. Les participants peuvent poser des questions pour obtenir des éclaircissements le cas échéant.
2. La **deuxième phase** se concentre sur la tâche à accomplir. Une fois que tout est clair, les participants apprennent la tâche à accomplir et disposent d'une durée fixée (10 à 15 minutes) pour en discuter entre eux.
  - Le facilitateur observe la discussion, répond aux questions éventuelles et donne un supplément d'information si nécessaire.
  - Une fois la durée écoulée, il discute brièvement de la tâche avec les participants pour évaluer les réactions.

3. Les relances sont introduites à la **troisième phase**. Il s'agit alors de réfléchir aux enjeux à prendre en compte et aux compromis à opérer pour faire face à la crise, au défi ou aux événements qui se présentent. Il est également nécessaire de discuter du moment, de l'ordre et du rythme des différentes actions et réactions.
  - Ici aussi, le facilitateur doit fixer la durée de la discussion (à 10 minutes) pour chaque relance et doit se tenir prêt à apporter son soutien. Il ne faut pas donner trop de temps, de manière à reproduire l'urgence des situations de crise.
  - Chaque relance peut être suivie d'une brève discussion, en prélude à la longue séance de bilan et d'analyse qui doit terminer l'exercice.
- La **dernière phase** est une séance de bilan et d'analyse pour laquelle le facilitateur doit prévoir une durée de discussion plus longue (30 minutes). Elle doit se concentrer sur le scénario, sur les enseignements tirés, sur les difficultés rencontrées, sur ce qu'il faut pour mieux faire face à la situation et sur la manière de se préparer à ces réalités sur le terrain. Les notes qui suivent peuvent servir de base à cette discussion.

### 3

## QUESTIONS À DISCUTER

### Question 1: Quelles sont les répercussions politiques à prendre en compte dans la stratégie politique globale?

Cette question a pour objet d'aider les participants à procéder à une analyse détaillée des incidences, considérées au sens large, des événements qui se déroulent pendant la période électorale, ainsi que des mesures d'assistance électorale et de renforcement de la sécurité à prendre dans l'immédiat. On pourrait considérer qu'il est fait face à cette situation en appliquant des méthodes de gestion de crise, mais l'animateur doit encourager les participants à déterminer la manière dont les élections s'intègrent à la stratégie politique globale et à prendre en compte les conséquences à long terme de leurs décisions. Il convient de procéder de la sorte parce que toute assistance électorale fournie doit être fondée sur une analyse et un engagement politiques solides.

La légitimité des élections est un point essentiel à garder à l'esprit. En raison des problèmes liés à l'inscription des électeurs et des contraintes limitant l'espace politique dont disposent les nouveaux partis, plusieurs acteurs émettent des doutes quant à la validité des élections. Étant donné qu'il s'agit ici du premier scrutin à organiser en présence de la MANUC, une large participation (aux niveaux régional, ethnique et sur le plan de l'égalité des sexes) et, dans toute la mesure du possible, l'inclusion des personnes déplacées au processus électoral, devraient être des objectifs prioritaires.

Un autre aspect important à ne pas perdre de vue est la perception que les CISC se font des élections. Ce groupe ne semble pas prêt à participer pleinement au processus électoral, et il pourrait constituer une menace si ses membres estiment qu'ils ne sont pas représentés lors des élections présidentielles ou législatives.

**Question 2: Quelles sont les principales menaces à prendre en compte pour la tenue d'élections crédibles? Quels groupes sont les plus susceptibles de provoquer des problèmes?**

L'une des principales menaces susceptibles de compromettre le succès d'élections légitimes et pacifiques est le manque d'inclusivité. Il y a plusieurs groupes qui ne se sentent pas concernés par le processus électoral ou se trouvent dans l'incapacité d'y participer, soit en raison des politiques appliquées par le gouvernement, soit parce que leurs capacités et ressources sont limitées. Ces menaces émanent principalement de ceux qui se sentent défavorisés. Les déplacés pourraient être mobilisés pour organiser des manifestations de protestation, pacifiques ou violentes, parce qu'ils ne sont pas en mesure de voter. Par ailleurs, il est difficile de déterminer clairement la position des CISC, mais nous savons qu'ils ne soutiennent aucun des principaux candidats. Les groupes ethniques qui estiment qu'aucun des candidats ne les représente pourraient également être à l'origine de perturbations avant le jour du scrutin, voire le jour-même.

Bien que le nombre de signalements soit limité, les menaces proférées à l'encontre des femmes dans certaines zones du Leppko sont une importante source de préoccupation. Les actes de violence perpétrés contre des femmes peuvent intimider les électrices et réduire leur taux de participation le jour du scrutin. La violence à l'égard des femmes est également un grave motif d'inquiétude pour la mission considérée dans son ensemble, et il conviendrait de continuer de suivre l'évolution de ce phénomène tant dans le contexte des élections que dans le cadre élargi des objectifs de la mission.

Un autre important motif d'inquiétude est la perception que ceux qui ne sont pas prêts à soutenir le PDC sont délibérément exclus des listes d'électeurs. Que cela soit vrai ou faux, cette perception met en doute la crédibilité globale des élections. Une communication stratégique ou une mission de bons offices menée auprès des dirigeants politiques peut renforcer la confiance des électeurs dans le processus électoral. Plus précisément, la MANUC pourrait faire usage de ses bons offices pour inciter le gouvernement à réviser sa décision d'exiger que les électeurs votent dans leur province d'origine, étant donné que cela réduit considérablement les possibilités, pour de nombreux citoyens répondant aux critères requis, de participer au scrutin. On pourrait ainsi encourager le gouvernement et les candidats des divers partis à prendre des mesures susceptibles de renforcer la crédibilité du scrutin; on pourrait notamment, à cet égard, rappeler à ces parties qu'elles se sont engagées à préserver un espace politique ouvert, à assurer la liberté de la presse pour toute question liée aux élections, et à veiller à ce que le processus d'inscription des électeurs soit juste. La MANUC a également collaboré avec les partis politiques afin de renforcer les capacités nécessaires et de fournir un appui technique destiné à faciliter l'inscription des électeurs; il s'agit là de domaines dans lesquels elle pourrait encourager le gouvernement à se conformer aux règles qui ont été adoptées de commun accord.

Il est important de prendre en compte les répercussions que le décret obligeant les électeurs à voter dans leur province d'origine ont sur les électrices. Il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes dans les camps de déplacés du Carana, ce qui veut dire

que, comme celles-ci sont dans l'impossibilité de retourner dans leur province d'origine, ce décret les touche de manière disproportionnée. Cela pourrait aussi créer un problème de sécurité si les femmes hébergées dans ces camps tentaient de retourner dans leur lieu d'origine pour y voter. Les menaces qui les ont obligées à partir sont peut-être toujours présentes, de sorte qu'elles pourraient se mettre en danger en y retournant.

Les partis politiques et leurs candidats considèrent qu'il s'agit là d'une situation dans laquelle c'est le gagnant qui remporte l'intégralité de la mise. Cela signifie qu'ils n'hésiteront pas à avoir recours à des actes de violence ou d'intimidation pendant leur campagne, ou à inciter leurs partisans à commettre de tels actes. Les candidats perdants peuvent également rejeter les résultats du scrutin. Les dirigeants politiques doivent tout mettre en œuvre pour atténuer les risques que de telles situations ne surviennent. Il leur incombe d'encourager leurs partisans à maintenir la paix, et ils devraient s'engager à ne remettre en cause les résultats du scrutin que par des moyens légaux.

### **Question 3: Quelles mesures immédiates faudrait-il prendre, et quels partenaires faudrait-il mobiliser pour réduire les risques?**

Pour répondre aux préoccupations les plus pressantes en matière de sécurité, la MANUC devrait maintenir des communications étroites avec la police nationale et les forces armées afin d'élaborer des plans de sécurité à mettre en place avant, pendant et après les élections. Cette tâche devrait être entreprise en collaboration avec la CEN, d'autres fournisseurs d'assistance électorale tels que les organisations régionales compétentes en la matière, et la société civile (notamment les groupes représentant les femmes et les personnes déplacées), pour s'assurer que lesdits plans de sécurité tiennent compte de tous les besoins possibles de la population. Dans le même ordre d'idées, la MANUC devrait veiller à ce que tous les acteurs concernés soient conscients de leurs propres responsabilités et de celles des autres.

Le Représentant spécial du Secrétaire général peut jouer un rôle essentiel en offrant ses bons offices afin d'encourager les candidats à accepter les résultats du scrutin et d'inciter les partis politiques à décourager les actes de violence. Il devrait prôner le respect des droits fondamentaux et se prononcer en faveur de la pleine participation de tous les membres de la société, notamment des femmes, des minorités et d'autres groupes défavorisés. Un autre rôle que la MANUC pourrait jouer consisterait à encourager le gouvernement à adopter une politique de rechange conçue pour permettre aux déplacés de voter ailleurs que dans leur province d'origine. Cela pourrait atténuer certaines des tensions engendrées par les déplacements massifs. La mission devrait élaborer une stratégie de communication destinée à montrer clairement qu'elle est une instance neutre mettant tout en œuvre pour garantir le caractère inclusif du processus électoral. Il pourrait notamment être opportun, à cet égard, de diffuser des informations sur le rôle précis que l'ONU compte jouer dans les élections afin d'éviter tout malentendu à l'avenir.

Pour répondre aux questions soulevées par la marginalisation des femmes et les risques qu'elles courent sur le plan de la sécurité, l'équipe de direction devrait effectuer une analyse sexospécifique en exploitant les données provenant des pouvoirs publics, de la société civile (et plus particulièrement de groupes dirigés par des femmes) et d'ONG internationales exerçant leurs activités dans le pays (telles que le Mercy Corps et Oxfam), afin de mieux comprendre les problèmes particuliers auxquels les femmes sont confrontées. La collecte de données provenant d'une analyse sexospécifique sera importante tant pour la composante politique de la stratégie électorale de la MANUC que pour celle qui concerne la sécurité. Cette collecte de données devrait se poursuivre pendant toute la durée de la mission, mais c'est pendant la période précédant les élections qu'une attention particulière devrait être accordée à des sujets de préoccupation tels que l'intimidation des électeurs et les actes de violence commis à l'encontre des femmes, ainsi qu'aux données concernant les femmes déplacées. Des acteurs compétents en poste au sein de la mission, des assistants électoraux ou des spécialistes de la problématique hommes-femmes devraient collaborer étroitement et adopter une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes lors de l'exécution de toutes les activités de collecte et d'analyse des données. En se fondant sur les données préliminaires recueillies et sur les conseils fournis par le spécialiste de la problématique hommes-femmes, la mission devrait disposer d'un plan d'urgence qui lui permettrait d'assurer la sécurité et de fournir les services nécessaires au cas où des actes de violence seraient commis lors des élections.

Au Carana, les groupes de la société civile jouent un rôle important. Ils peuvent diffuser des messages sur la non-violence, soutenir les stratégies de communication destinées à rehausser le niveau de sensibilisation au rôle joué par l'ONU dans les élections, et entreprendre des projets visant à prévenir les conflits. Ils peuvent également exercer une fonction cruciale en servant de mécanismes d'alerte rapide, car ils sont plus proches des communautés locales. Il peut être très utile de collaborer rapidement et efficacement avec la société civile. La présence de ces groupes dans les camps de déplacés peut faciliter la diffusion d'informations et couper court aux rumeurs répandues au sujet des élections.

Il est également essentiel de cibler les groupes de jeunes et ceux qui, au sein de la société civile, concentrent leurs efforts sur la jeunesse. Les partis politiques mobilisent souvent les groupes de jeunes; par conséquent, on peut réduire le risque de mobilisation violente en encourageant les jeunes à continuer de se comporter de manière pacifique. Enfin, les groupes régionaux peuvent se révéler utiles en tant que mécanismes d'alerte rapide et contribuer à renforcer la sécurité, de même que l'efficacité des bons offices offerts par la mission. Il importe de veiller à ce que les activités prévues par les organisations régionales concordent avec celles de la mission.

**Question 4: Compte tenu des risques qui ont été recensés, y a-t-il des mesures de sécurité qu'il faudrait prendre dans l'immédiat?**

Comme indiqué en réponse à la question 1, les camps de déplacés présentent le principal risque à prendre en compte à l'heure actuelle. La MANUC devrait améliorer la

sécurité aux abords de ces camps pour être en mesure de faire face à toute augmentation des tensions. Il faudrait également établir une collaboration et un dialogue politiques avec les partis et les CISC. Comme les membres de ce parti sont susceptibles de perturber le processus de paix, en particulier s'ils estiment que les élections ne sont pas crédibles, il serait utile de définir sa position ainsi que toute mesure permettant d'atténuer ces risques.

**Question 5: Quels renseignements la MANUC doit-elle communiquer, de quelle manière, et à qui?**

Les mesures immédiates prises dans le cadre de la mission devraient être portées à la connaissance du public. En exploitant les ressources des médias sociaux, de la télévision et de la radio, la mission devrait élaborer une stratégie de communication mettant l'accent sur le fait qu'elle s'efforce d'étendre autant que possible la portée logistique de ses moyens, en particulier pour assurer l'inscription des électeurs. Les messages diffusés à cet effet devraient montrer clairement que l'ONU soutient le gouvernement en renforçant la sécurité et qu'elle aide la CEN en lui offrant un accès aux médias, en proposant un code de conduite pour les partis politiques et les candidats, et en surveillant le déroulement du processus électoral. Les activités de communication envisagées devraient également mettre l'accent sur le fait que la position de l'ONU est objective, impartiale, neutre et indépendante. Le message selon lequel tous les efforts liés à cet engagement et à cette assistance sont déployés de manière objective, impartiale, neutre et indépendante devrait faire partie intégrante de la stratégie de sécurité. Dans le même ordre d'idées, les messages diffusés pour informer les électeurs devraient cibler les femmes et les jeunes en âge de voter, en partenariat avec la société civile dans toute la mesure du possible. Les campagnes entreprises à cet effet devraient également viser à encourager les électeurs, le gouvernement et les partis politiques à se comporter de manière pacifique pendant la campagne électorale. La collaboration avec la société civile peut dès lors se révéler avantageuse, car elle peut étendre la portée de ces messages.

4

**ÉLÉMENTS INJECTÉS**

**Élément Injecté 1**

La CACM a informé l'équipe de direction que les déplacés hébergés dans les trois camps situés en périphérie de Galasi se préparent à tenir une manifestation de protestation pacifique le jour des élections. Ils défilent en direction de la capitale pour s'élever contre le fait qu'ils sont exclus des élections, ce qui, selon eux, est attribuable à une action délibérée du GRN.

Bien que la CACM confirme que les organisateurs de cette manifestation semblent être animés d'intentions pacifiques, il y a lieu de s'inquiéter de la façon dont les partisans du PDC se trouvant en ville pourraient réagir. Ils risquent de considérer que cette protestation est indéniablement dirigée contre leur parti, d'autant que la

majorité des participants seront issus de groupes ethniques qui sympathisent avec le MPC.

La position qu'adopteront les CISC au sujet de cette manifestation le jour des élections est une autre inconnue, étant donné que nombre d'entre eux ont affirmé à diverses reprises que les élections ne satisferont pas aux critères énoncés dans l'accord de paix, ce qui rendrait l'APK nul et non avenu. Une partie des déplacés qui participeront à la manifestation seront probablement d'origine tatsi, de sorte qu'il est possible que des CISC portent secours aux membres de leur groupe ethnique en cas d'affrontements.

**Compte tenu de ces informations, quel rôle devrait jouer l'équipe de direction dans la préparation des élections, ainsi que le jour où elles auront lieu?**

Il importe au plus haut point d'assurer la sécurité aux abords des camps de déplacés pendant la période précédant la tenue des élections, ainsi que le jour où elles auront lieu. L'équipe de direction devrait se mettre en rapport avec le gouvernement, ainsi qu'avec les responsables de la police et les chefs des forces armées, afin d'élaborer un plan de sécurité et de faire en sorte que toute manifestation de protestation se déroule de manière pacifique. Il faudrait notamment, à cet égard, veiller à établir un dialogue soutenu avec la société civile et les groupes de femmes et de jeunes pour s'assurer que tout plan de sécurité adopté tienne compte des besoins des groupes vulnérables, et pour définir d'éventuels partenariats.

Le Représentant spécial du Secrétaire général devrait continuer d'user de ses bons offices pour inciter le gouvernement à autoriser le vote des déplacés, ce qui pourrait suffire à dissuader les organisateurs de la manifestation de mettre leur projet à exécution. Bien que le principal problème à résoudre dans l'immédiat concerne la politique à appliquer en ce qui concerne le vote des déplacés, le Représentant spécial devrait également encourager le gouvernement à promouvoir la participation des femmes, des minorités ethniques, des jeunes et des autres groupes marginalisés. Ce n'est qu'en appliquant des critères d'inclusion élargis qu'il sera possible de tenir des élections libres et régulières.

Il se peut également que des manifestations de protestation ne déchaînent la colère des partisans du PDC. Il faudrait encourager les dirigeants de ce parti à dissuader ses partisans d'exercer des représailles. Cela peut aussi avoir des répercussions sur le plan de sécurité, étant donné que parmi les manifestants, beaucoup seront des femmes hébergées dans les camps de déplacés et qu'en tant que telles, elles courront un risque plus élevé de subir des violences sexistes. La stratégie de la MANUC devrait en tenir compte.

La participation des CISC aux élections est un autre sujet de préoccupation important. Il est à craindre que ses dirigeants ne reconnaissent pas la validité des résultats du scrutin, ce qui pourrait mettre fin à l'Accord de Kalahari. Il faudrait s'en souvenir lors de l'élaboration des plans de sécurité pour la période postélectorale; en outre, la MANUC devrait tenter d'engager un dialogue avec les CISC afin de comprendre leur position.

Selon des informations en provenance de la capitale, des bandes de jeunes ont commencé à pénétrer dans les camps de déplacés pour s'en prendre à des civils. Les actes de violence se multiplient rapidement, et des allégations circulant sur Twitter et d'autres réseaux sociaux donnent à entendre que ces bandes agissent à l'instigation de dirigeants du PDC, dont certains font actuellement partie du GRN. À en croire ces allégations, ces actes de violence sont commis à titre de représailles pour la manifestation envisagée.

Les membres du PDC et leur candidat aux élections présidentielles ont diffusé des déclarations dans lesquelles ils affirment ne pas être impliqués dans les agressions susmentionnées. Bien au contraire, ils prétendent qu'il s'agit là d'un conflit interne entre déplacés tatsi et kori, et que cela n'a rien à voir avec la manifestation prévue le jour des élections.

### **Quelles mesures l'équipe de direction devrait-elle prendre immédiatement pour mettre un terme aux actes de violence commis dans les camps de déplacés?**

Les forces de maintien de la paix de la MANUC devraient se déployer conjointement avec les forces de la police nationale et de l'armée afin d'assurer la sécurité des camps de déplacés et de mettre dès que possible un terme aux actes de violence qui y sont signalés. On ne sait pas encore très bien, à ce stade, ce qui a favorisé cette flambée de violence, mais on a des raisons de croire que les déplacés sont ciblés. Il serait également utile de tenter de déterminer les causes fondamentales de cette frénésie de violence, et de savoir si elle a été fomentée de manière structurée, c'est-à-dire à l'instigation d'une équipe dirigeante; les moyens dont disposent la CACM et les services chargés des affaires civiles peuvent être utilisés à cette fin. Le plan de sécurité doit également tenir compte du risque de violences sexistes, encourager le spécialiste des questions sexospécifiques à établir une stratégie visant à les prévenir, et prévoir la fourniture des services nécessaires aux femmes qui en seront victimes (voir le plan d'urgence évoqué en réponse à la question 3).

La MANUC devrait également faire savoir aux populations que des mesures sont prises pour mettre un terme aux actes de violence, et que les gens devraient éviter pour l'instant de se trouver dans les zones avoisinantes. Ce message peut s'accompagner d'appels lancés pour qu'il soit mis un terme aux actes de violence, et la stratégie de communication globale peut être renforcée en collaborant avec le gouvernement et les acteurs de la société civile.

### **Dans quelle mesure une éventuelle implication du GRN dans les agressions pourrait-elle entraîner une modification de la stratégie de l'équipe de direction et influencer sur sa volonté d'agir?**

Il est important de se rappeler qu'il s'agit là d'allégations; pour l'instant, rien ne prouve que le gouvernement soit impliqué dans les actes de violence commis à l'encontre des

déplacés, ni que ces actes aient été accomplis à titre de représailles pour la manifestation prévue le jour des élections. Bien qu'il soit extrêmement difficile de confirmer ou d'infirmer au-delà de tout doute les informations selon lesquelles les groupes de jeunes ont partie liée avec le gouvernement, la MANUC devrait utiliser tous les moyens possibles pour déterminer la structure hiérarchique de ces groupes. Comme il ne s'agit donc que d'allégations, il serait dangereux de faire intervenir la police nationale ou les forces armées dans le cadre des opérations visant à mettre fin à la violence. Malgré ce risque, les participants devraient se rappeler que la préservation de la souveraineté de l'État exige que les forces de sécurité du gouvernement soient responsables au premier chef d'intervenir en cas de troubles, avec le soutien de la MANUC si cela s'avère nécessaire.

La flambée de violence a provoqué une modification de la dynamique de l'ensemble du processus électoral, qui doit désormais être prise en ligne de compte. La mise en œuvre de mesures immédiates de gestion de crise figure sans aucun doute au premier rang des priorités, mais cela étant, l'équipe de direction devra réviser les stratégies politiques et en matière de sécurité à mettre en œuvre avant, pendant et après les élections. Tandis qu'il existait jusqu'alors de bonnes raisons de penser que la manifestation de protestation prévue le jour des élections serait pacifique, il est désormais fort probable qu'elle dégénère pour donner lieu à des actes de violence, de sorte que l'équipe de direction devrait insister vigoureusement auprès de ses organisateurs pour qu'ils y renoncent complètement.

Même avant que les violences n'éclatent, le public était préoccupé par la présence d'éléments qui, au sein du système électoral, conféraient des avantages indus au gouvernement. Le public a maintenant l'impression que le gouvernement ne souhaite pas que les partisans de l'opposition, et en particulier les déplacés, participent au scrutin, et qu'il est prêt à faire appel à des bandes de jeunes n'hésitant pas à recourir à la violence pour intimider les électeurs. Le Représentant spécial du Secrétaire général peut user de ses bons offices pour encourager le gouvernement à réviser sa politique en matière d'élections afin d'autoriser les déplacés à participer au scrutin. Compte tenu des retards qui ont été subis dans la tenue des élections et qui ont obligé l'équipe de direction à poursuivre avec le GRN des pourparlers s'étalant sur plusieurs mois, celle-ci ne partira pas vraiment de zéro.

### **Quelles en seront les incidences si les affirmations du PDC s'avèrent fondées?**

Compte tenu des affirmations contradictoires émises au sujet des origines des bandes de jeunes s'adonnant à des actes de violence et de la confusion qui règne à cet égard, la CACM et les services chargés des Affaires civiles doivent rassembler le plus de renseignements possibles sur les exactions commises dans les camps de déplacés. Si les allégations du PDC sont fondées, cela prouvera qu'il existe des tensions entre les groupes ethniques kori et tatsi qui n'avaient pas été mises en lumière par les analyses antérieures consacrées à ce conflit.

Une semaine s'est écoulée depuis que des actes de violence ont été commis dans les camps de déplacés. Grâce à la collaboration active qui s'est maintenue entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le GRN, ce dernier a décidé d'abroger le décret stipulant que les citoyens doivent voter dans leur province d'origine. Cette décision a atténué dans une large mesure les tensions ressenties au sein des groupes de déplacés, mais la rumeur court toujours que le gouvernement aurait fomenté les violences survenues récemment.

La date limite à observer pour se présenter officiellement comme candidat aux élections présidentielles est échuée depuis trois semaines. Ce matin, la CEN a statué que le principal candidat du MPC, François Maki, était inéligible. Elle a diffusé un communiqué officiel dans lequel elle affirmait que M. Maki était responsable des actes de violence commis dans les camps de déplacés et qu'il avait par conséquent violé l'Accord de paix, qui prévoit que toutes les parties participeront à la « cessation des hostilités... et s'abstiendront de commettre tout acte de sabotage et d'incitation à la haine ethnique ».

Il n'y a que peu d'éléments qui puissent servir à prouver que M. Maki a été impliqué dans les actes de violence commis dans les camps de déplacés, ce qui explique pourquoi cette nouvelle a été accueillie avec le plus grand scepticisme par les partisans du MPC. Le journal *Le Monde*, publié à Galasi, a diffusé un article consacré à une entrevue tenue avec M. Maki, dans laquelle il exprime sa conviction que le GRN perturbe le fonctionnement de la CEN afin d'empêcher le candidat de l'opposition le mieux placé de se présenter aux élections.

#### **Quelles mesures l'équipe de direction devrait-elle prendre en réaction à la décision de la CEN d'empêcher un candidat de l'opposition de participer au processus électoral?**

La déclaration d'inéligibilité de François Maki est survenue suite aux accusations dont il a été l'objet, selon lesquelles il aurait été impliqué dans les actes de violence commis dans l'enceinte des camps de déplacés. Lorsqu'ils engageront des pourparlers avec le gouvernement et la CEN, les responsables de la mission devront faire preuve de prudence. Bien que la CEN soit un organisme gouvernemental, elle fonctionne de manière autonome et doit être traitée en conséquence. Cela est particulièrement vrai eu égard aux allégations selon lesquelles le gouvernement aurait influé sur la décision de la CEN d'empêcher M. Maki de se présenter.

Si une enquête portant sur les allégations dont fait l'objet M. Maki n'a pas encore eu lieu, le Représentant spécial du Secrétaire général devrait user de ses bons offices pour encourager le gouvernement à se pencher sur ces allégations. Les responsables de la mission devraient également continuer de recueillir des informations sur cet incident, afin d'ajouter de nouvelles pièces au dossier qu'ils ont déjà constitué à son sujet. Ils devraient en outre communiquer au gouvernement tout élément de preuve qu'ils ont recueilli sur cette affaire, s'ils sont priés de le faire.

La MANUC devrait également collaborer directement avec la CEN. Bien qu'ils ne puissent pas intervenir en faveur du rétablissement du nom du candidat sur la liste où il figurait antérieurement, les responsables de la mission peuvent rappeler que les élections doivent se dérouler d'une manière libre, régulière, crédible et inclusive. Ils peuvent également rappeler discrètement à la CEN qu'il n'y a que peu d'éléments tendant à prouver que M. Maki aurait été impliqué dans les actes de violence en question. Ces démarches peuvent être accomplies parallèlement aux communications entretenues avec le président et le gouvernement, de manière à rappeler à ce dernier qu'il a des responsabilités à assumer à cet égard, à souligner que la communauté internationale a les yeux fixés sur le Carana, et à encourager les dirigeants à dissuader quiconque d'avoir recours à la violence.

Pour renforcer le message diffusé au sujet de la nécessité de tenir des élections inclusives, il pourrait s'avérer utile de publier des déclarations rédigées conjointement avec des organisations régionales telles que la Coalition régionale continentale (CRC). Les organisations régionales peuvent disposer d'une influence que la mission ne possède pas; elles peuvent tirer parti de cette influence pour encourager le gouvernement et la CEN à appliquer des modalités aussi inclusives que possible dans leurs processus électoraux.

Enfin, il est peu probable que les partisans de M. Maki réservent un accueil favorable à cette nouvelle. Les responsables de la mission devraient commencer à élaborer des stratégies en partenariat avec les forces de sécurité du gouvernement et les acteurs de la société civile pour faire face aux actes de violence ou aux manifestations de protestation qui pourraient avoir lieu. Les responsables de la mission devraient également exhorter les candidats de l'opposition, et en particulier M. Maki, à encourager leurs partisans à adopter un comportement pacifique pendant toute la durée du cycle électoral.

## BIOGRAPHIQUE DE L'AUTEUR

Laura Powers peut être contactée à l'adresse [lauraelizabeth918@gmail.com](mailto:lauraelizabeth918@gmail.com). Mme Powers a exercé les fonctions d'assistante de recherche à l'International Peace Institute. Les crises électorales sont sa spécialité depuis quelques années, la première qu'elle ait suivie remontant à 2010, en Côte d'Ivoire. Elle a récemment réalisé une étude de terrain au Liberia lors des élections de 2017.